



Ai je une chance de garder ma fille?

Par **bafoue**, le 14/06/2014 à 13:29

bonjour a tous je viens vers vous car je traverse une situation difficile mon ex(depuis janvier2014)vis a son domicile avec son fils et moi avec notre fille mais cette accord amiable ne lui plait plus et elle veux recuperer ma fille definitivement sachant que je lui ai dit de partir quand j'ai decouvert des dettes a son nom a hauteur de 20000€ qu'elle a fabriquer et utilises de faux papiers d'assurances pour mon auto (a mon insu forcement)pendant 3 ans et de meme pour l'assurance maison pendant un moment elle buvait avec les enfants sous sa garde (moi au travail je rentre tard je suis moniteur de conduite)et qu'elle est violente quand elle bois pour en avoir fais les frais (et son fils aussi)sachant que nous avons failli perdre les enfants (placement)lorsque elle a pas repondu a 3 convoc en justice pour mettre en place les educateurs elle chante a qui veut l'entendre qu'elle a fais tout ca par peur de moi quand je leve la voix je voudrais savoir quelles sont mes chances de garder ma fille afin que je puisse lui offrir la vie qu elle doit avoir ????? merci de votre reponse qui que vous soyez :-)

Par **domat**, le 14/06/2014 à 13:35

bjr,
en cas de désaccord pour la garde de vos enfants, il faut saisir le jaf qui décidera.
vous devez saisir le jaf en fournissant tous les éléments que vous indiquez dans votre message avec les preuves bien sur.
cdt

Par **bafoue**, le 15/06/2014 à 10:49

Merci a vous
Vu que je suis sur que elle a commencer des démarche je prend contact avec un avocat dans la semaine et je passe en gendarmerie pour déposer les plaintes je transmettrait a l avocat les dépôts et lui dirai de chercher les copie de jugement et rapport éducateurs
Quant aux attestation peuvent elles porter sur tous sujet pour le jugement ?